

date : 15/04/22

n/réf : 22156

## Décision de nomination des membres du jury du recrutement des enseignants-chercheurs des écoles nationales supérieures d'architecture du ministère de la culture, organisé au titre de l'année 2022

### « ATR » catégorie 1

Le Directeur de l'école nationale supérieure d'architecture de Versailles,  
Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.952-6 et L.952-6-1 ;  
Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État, et notamment ses articles 60 et 62 ;  
Vu le décret n°2018-105 du 15 février 2018 portant statut particulier du corps des professeurs et du corps des maîtres de conférences des écoles nationales supérieures d'architecture, notamment ses articles 11, 12 et 13 ;  
Vu l'arrêté du 24 mai 2018 fixant la liste des corps de fonctionnaires assimilés aux maîtres de conférences et aux professeurs des écoles nationales supérieures d'architecture ;  
Vu l'arrêté du 2 novembre 2018 fixant les modalités d'organisation et de fonctionnement des comités de sélection chargés du recrutement des professeurs et maîtres de conférences des écoles nationales supérieures d'architecture ;  
Vu la délibération en date du 3 avril 2019 du CPS restreint de l'énsa-V portant à 8 le nombre de membres des comités de sélection ;  
Les membres du CPS restreint ayant proposé une liste de membres potentiels,

### Décide :

Article 1<sup>er</sup> : Monsieur **Frank RAMBERT**, Professeur TPCAU, Ensa de Versailles, est désigné en qualité de président du jury de recrutement d'un professeur ATR, catégorie 1 au titre de l'année 2022.

Sont nommés membres de ce jury :

- Monsieur **Jean-Patrice CALORI**, professeur TPCAU, Ensa de Versailles ;
- Monsieur **Eric CHAUVIER**, professeur SHSA, Ensa de Versailles ;
- Monsieur **Dominique DEHAIS**, professeur ATR, Ensa de Normandie ;
- Madame **Anne-Valérie GASC**, professeure ATR, Ensa de Marseille ;
- Monsieur **Livio SACCHI**, professeur de dessin et représentation de l'architecture, Université « Gabriele d'Annunzio » de Chieti-Pescara ;
- Madame **Andréa ULBERGER**, professeure ATR, Ensa de Toulouse ;
- Madame **Annalisa VIATI-NAVONNE**, professeur HCA, Ensa de Versailles .

### Article 2 :

Le service des ressources humaines de l'école nationale supérieure d'architecture est chargé de l'exécution de la présente décision.

Le Directeur  
Jean-Christophe Quinton



date : 15/04/2022

n/réf : 22157

**Décision de nomination des membres du jury du recrutement des enseignants-chercheurs des écoles nationales supérieures d'architecture du ministère de la culture, organisé au titre de l'année 2022**

**« TPCAU » catégorie 1**

Le Directeur de l'école nationale supérieure d'architecture de Versailles,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.952-6 et L.952-6-1 ;

Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État, et notamment ses articles 60 et 62 ;

Vu le décret n°2018-105 du 15 février 2018 portant statut particulier du corps des professeurs et du corps des maîtres de conférences des écoles nationales supérieures d'architecture, notamment ses articles 11, 12 et 13 ;

Vu l'arrêté du 24 mai 2018 fixant la liste des corps de fonctionnaires assimilés aux maîtres de conférences et aux professeurs des écoles nationales supérieures d'architecture ;

Vu l'arrêté du 2 novembre 2018 fixant les modalités d'organisation et de fonctionnement des comités de sélection chargés du recrutement des professeurs et maîtres de conférences des écoles nationales supérieures d'architecture ;

Vu la délibération en date du 3 avril 2019 du CPS restreint de l'ensa-V portant à 8 le nombre de membres des comités de sélection ;

Les membres du CPS restreint ayant proposé une liste de membres potentiels,

**Décide :**

Article 1<sup>er</sup> : Madame **Annalisa VIATI-NAVONNE**, Professeure HCA, Ensa de Versailles, est désignée en qualité de présidente du jury de recrutement d'un professeur TPCAU, catégorie 1 au titre de l'année 2022.

Sont nommés membres de ce jury :

- Monsieur **Paolo AMALDI**, professeur TPCAU, Ensa de Paris Val de seine ;
- Monsieur **Jean-Patrice CALORI**, professeur TPCAU, Ensa de Versailles ;
- Monsieur **Djamel KLOUCHE**, professeur VT, Ensa de Versailles ;
- Madame **Antonella MASTRORILLI**, professeure STA, Ensa de Lille ;
- Madame **Soline NIVET**, professeur TPCAU, Ensa de Paris Malaquais ;
- Monsieur **Frank RAMBERT**, professeur TPCAU, Ensa de Versailles ;
- Monsieur **Richard SCOFFIER**, professeur TPCAU, Ensa de Paris Val de seine ;
- Madame **Marie ZAWITOWSKI**, professeure TPCAU, Ensa de Grenoble.

**Article 2 :**

Le service des ressources humaines de l'école nationale supérieure d'architecture est chargé de l'exécution de la présente décision.

Le Directeur  
Jean-Christophe Quinton



date : 15/04/22

n/réf : 22158

**Décision de nomination des membres du jury du recrutement des enseignants-chercheurs des écoles nationales supérieures d'architecture du ministère de la culture, organisé au titre de l'année 2022**

**« TPCAU » catégorie 2**

Le Directeur de l'école nationale supérieure d'architecture de Versailles,  
Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.952-6 et L.952-6-1 ;  
Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État, et notamment ses articles 60 et 62 ;  
Vu le décret n°2018-105 du 15 février 2018 portant statut particulier du corps des professeurs et du corps des maîtres de conférences des écoles nationales supérieures d'architecture, notamment ses articles 11, 12 et 13 ;  
Vu l'arrêté du 24 mai 2018 fixant la liste des corps de fonctionnaires assimilés aux maîtres de conférences et aux professeurs des écoles nationales supérieures d'architecture ;  
Vu l'arrêté du 2 novembre 2018 fixant les modalités d'organisation et de fonctionnement des comités de sélection chargés du recrutement des professeurs et maîtres de conférences des écoles nationales supérieures d'architecture ;  
Vu la délibération en date du 3 avril 2019 du CPS restreint de l'énsa-V portant à 8 le nombre de membres des comités de sélection ;  
Les membres du CPS restreint ayant proposé une liste de membres potentiels,

**Décide :**

Article 1<sup>er</sup> : Monsieur **Jean-Patrice CALORI**, Professeur TPCAU, Ensa de Versailles, est désigné en qualité de président du jury de recrutement d'un professeur TPCAU, catégorie 2 au titre de l'année 2022.

Sont nommés membres de ce jury :

- Monsieur **Eric CHAUVIER**, professeur SHSA, Ensa de Versailles ;
- Monsieur **Eric DANIEL-LACOMBE**, professeur TPCAU, Ensa de Paris La Villette ;
- Monsieur **Djamel KLOUCHE**, professeur VT, Ensa de Versailles ;
- Monsieur **Eric LAPIERRE**, professeur TPCAU, Ensa de Paris Est ;
- Madame **Elodie NOURRIGAT**, professeure TPCAU, Ensa de Montpellier ;
- Monsieur **Frank RAMBERT**, professeur TPCAU, Ensa de Versailles ;
- Monsieur **Richard SCOFFIER**, professeur TPCAU, Ensa de Paris Val de seine ;
- Madame **Marie ZAWITOWSKI**, professeure TPCAU, Ensa de Grenoble.

**Article 2 :**

Le service des ressources humaines de l'école nationale supérieure d'architecture est chargé de l'exécution de la présente décision.

Le Directeur

Jean-Christophe Quinton



date : 15/04/22

n/réf : 22159

**Décision de nomination des membres du jury du recrutement des enseignants-chercheurs des écoles nationales supérieures d'architecture du ministère de la culture, organisé au titre de l'année 2022**

**« STA » Catégorie 2**

Le Directeur de l'école nationale supérieure d'architecture de Versailles,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.952-6 et L.952-6-1 ;

Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État, et notamment ses articles 60 et 62 ;

Vu le décret n°2018-105 du 15 février 2018 portant statut particulier du corps des professeurs et du corps des maîtres de conférences des écoles nationales supérieures d'architecture, notamment ses articles 11, 12 et 13 ;

Vu l'arrêté du 24 mai 2018 fixant la liste des corps de fonctionnaires assimilés aux maîtres de conférences et aux professeurs des écoles nationales supérieures d'architecture ;

Vu l'arrêté du 2 novembre 2018 fixant les modalités d'organisation et de fonctionnement des comités de sélection chargés du recrutement des professeurs et maîtres de conférences des écoles nationales supérieures d'architecture ;

Vu la délibération en date du 3 avril 2019 du CPS restreint de l'ensa-V portant à 8 le nombre de membres des comités de sélection ;

Les membres du CPS restreint ayant proposé une liste de membres potentiels,

**Décide :**

Article 1<sup>er</sup> : Monsieur **Klaas DE RYCKE**, maître de conférences STA, Ensa de Versailles, est désigné en qualité de président du jury de recrutement d'un maître de conférences STA, catégorie 2 au titre de l'année 2022.

Sont nommés membres de ce jury :

- Madame **Suzel BALEZ**, maîtresse de conférences STA, Ensa de Paris La Villette ;
- Madame **Nazila BELKADI-HANNACH**, maîtresse de conférences STA, Ensa de Paris La Villette ;
- Monsieur **Stéphane BERTHIER**, maître de conférences STA, Ensa de Versailles ;
- Madame **Estelle MORLE**, maîtresse de conférences STA, Ensa de Lyon ;
- Monsieur **Minh Man NGUYEN**, maître de conférences TPCAU, Ensa de Paris Malaquais ;
- Madame **Claire PETETIN**, maîtresse de conférences TPCAU, Ensa de Versailles ;
- Madame **Susanne STACHER**, maîtresse de conférences TPCAU, Ensa de Versailles.

Article 2 :

Le service des ressources humaines de l'école nationale supérieure d'architecture est chargé de l'exécution de la présente décision.

Le Directeur

Jean-Christophe Quinton



date : 15/04/22

n/réf: 22160

**Décision de nomination des membres du jury du recrutement des enseignants-chercheurs des écoles nationales supérieures d'architecture du ministère de la culture, organisé au titre de l'année 2022**

**« HCA » catégorie 1**

Le Directeur de l'école nationale supérieure d'architecture de Versailles,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.952-6 et L.952-6-1 ;

Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État, et notamment ses articles 60 et 62 ;

Vu le décret n°2018-105 du 15 février 2018 portant statut particulier du corps des professeurs et du corps des maîtres de conférences des écoles nationales supérieures d'architecture, notamment ses articles 11, 12 et 13 ;

Vu l'arrêté du 24 mai 2018 fixant la liste des corps de fonctionnaires assimilés aux maîtres de conférences et aux professeurs des écoles nationales supérieures d'architecture ;

Vu l'arrêté du 2 novembre 2018 fixant les modalités d'organisation et de fonctionnement des comités de sélection chargés du recrutement des professeurs et maîtres de conférences des écoles nationales supérieures d'architecture ;

Vu la délibération en date du 3 avril 2019 du CPS restreint de l'ensa-V portant à 8 le nombre de membres des comités de sélection ;

Les membres du CPS restreint ayant proposé une liste de membres potentiels,

**Décide :**

Article 1<sup>er</sup> : Madame **Annalisa VIATI-NAVONNE**, Professeure HCA, Ensa de Versailles, est désignée en qualité de présidente du jury de recrutement d'un maître de conférences HCA ; catégorie 1 au titre de l'année 2022.

Sont nommés membres de ce jury :

- Monsieur **Ido AVISSAR**, maître de conférences VT, Ensa de Paris Est ;
- Monsieur **Julien BASTOEN**, maître de conférences HCA, Ensa de Paris de Rennes ;
- Madame **Stéphanie de COURTOIS**, maîtresse de conférences VT, Ensa de Versailles ;
- Monsieur **Gwenaël DELHUMEAU**, maître de conférences HCA, Ensa de Versailles ;
- Madame **Roula MATAR-PERRET**, maîtresse de conférences HCA, Ensa de Versailles ;
- Madame **Elke MITTMANN**, maîtresse de conférences HCA, Ensa de Strasbourg ;
- Madame **Lucile PIERRON**, maîtresse de conférences HCA, Ensa de Nancy.

Article 2 :

Le service des ressources humaines de l'école nationale supérieure d'architecture est chargé de l'exécution de la présente décision.

Le Directeur

Jean-Christophe Quinton



date : 15/04/22

n/réf: 22161

**Décision de nomination des membres du jury du recrutement des enseignants-chercheurs des écoles nationales supérieures d'architecture du ministère de la culture, organisé au titre de l'année 2022**

**« TPCAU » Profil Energie Catégorie 2**

Le Directeur de l'école nationale supérieure d'architecture de Versailles,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.952-6 et L.952-6-1 ;

Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État, et notamment ses articles 60 et 62 ;

Vu le décret n°2018-105 du 15 février 2018 portant statut particulier du corps des professeurs et du corps des maîtres de conférences des écoles nationales supérieures d'architecture, notamment ses articles 11, 12 et 13 ;

Vu l'arrêté du 24 mai 2018 fixant la liste des corps de fonctionnaires assimilés aux maîtres de conférences et aux professeurs des écoles nationales supérieures d'architecture ;

Vu l'arrêté du 2 novembre 2018 fixant les modalités d'organisation et de fonctionnement des comités de sélection chargés du recrutement des professeurs et maîtres de conférences des écoles nationales supérieures d'architecture ;

Vu la délibération en date du 3 avril 2019 du CPS restreint de l'ensa-V portant à 8 le nombre de membres des comités de sélection ;

Les membres du CPS restreint ayant proposé une liste de membres potentiels,

**Décide :**

Article 1<sup>er</sup> : Monsieur Emeric LAMBERT, maître de conférences TPCAU, Ensa de Versailles, est désigné en qualité de président du jury de recrutement d'un maître de conférences TPCAU profil Energie, catégorie 2 au titre de l'année 2022.

Sont nommés membres de ce jury :

- Madame Nadège BAGARD, maîtresse de conférences TPCAU, Ensa de Nantes ;
- Monsieur Stéphane BERTHIER, maître de conférences STA, Ensa de Versailles ;
- Monsieur Emmanuel DOUTRIAUX, maître de conférences TPCAU, Ensa de Paris Val de Seine ;
- Madame Manuela FRANZEN, maîtresse de conférences TPCAU, Ensa de Paris la Villette ;
- Monsieur Matthieu GELIN, maître de conférences TPCAU, Ensa de Versailles ;
- Madame Raphaëlle HONDELATTE, maîtresse de conférences TPCAU, Ensa de Versailles ;
- Monsieur Aghis PANGALOS, maître de conférences TPCAU, Ensa de Paris Belleville.

**Article 2 :**

Le service des ressources humaines de l'école nationale supérieure d'architecture est chargé de l'exécution de la présente décision.

Le Directeur  
Jean Christophe Quinton



date : 15/04/22

n/réf : 22/62

**Décision de nomination des membres du jury du recrutement des enseignants-chercheurs des écoles nationales supérieures d'architecture du ministère de la culture, organisé au titre de l'année 2022**

**« TPCAU » Profil Art Catégorie 2**

Le Directeur de l'école nationale supérieure d'architecture de Versailles,  
Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.952-6 et L.952-6-1 ;  
Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État, et notamment ses articles 60 et 62 ;  
Vu le décret n°2018-105 du 15 février 2018 portant statut particulier du corps des professeurs et du corps des maîtres de conférences des écoles nationales supérieures d'architecture, notamment ses articles 11,12 et 13 ;  
Vu l'arrêté du 24 mai 2018 fixant la liste des corps de fonctionnaires assimilés aux maîtres de conférences et aux professeurs des écoles nationales supérieures d'architecture ;  
Vu l'arrêté du 2 novembre 2018 fixant les modalités d'organisation et de fonctionnement des comités de sélection chargés du recrutement des professeurs et maîtres de conférences des écoles nationales supérieures d'architecture ;  
Vu la délibération en date du 3 avril 2019 du CPS restreint de l'ensa-V portant à 8 le nombre de membres des comités de sélection ;  
Les membres du CPS restreint ayant proposé une liste de membres potentiels,

**Décide :**

Article 1<sup>er</sup> : Madame **Raphaëlle HONDELATTE**, maîtresse de conférences TPCAU, Ensa de Versailles, est désignée en qualité de présidente du jury de recrutement d'un maître de conférences TPCAU profil Art, catégorie 2 au titre de l'année 2022.

Sont nommés membres de ce jury :

- Madame **Elisabeth NICOLEAU**, maîtresse de conférences TPCAU, Ensa de Versailles ;
- Madame **Bita AZIMI**, maîtresse de conférences TPCAU, Ensa de Paris Belleville ;
- Monsieur **Klaas De RYCKE**, maître de conférences STA, Ensa de Versailles ;
- Madame **Anne FREMY**, maîtresse de conférences ATR, Ensa de Paris la Villette ;
- Monsieur **Matthieu GELIN**, maître de conférences TPCAU, Ensa de Versailles ;
- Monsieur **Aghis PANGALOS**, maître de conférences TPCAU, Ensa de Paris Belleville ;
- Monsieur **Stefan SHANKLAND**, maître de conférences ATR, Ensa de Nantes.

**Article 2 :**

Le service des ressources humaines de l'école nationale supérieure d'architecture est chargé de l'exécution de la présente décision.

Le Directeur  
Jean-Christophe Quinton

